

**Département de l'Eure  
Canton de Louviers Nord  
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du lundi 7 Octobre 2013**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> Octobre 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

**Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Robert CASIER, Marie-Christine LEGOUAS, Valérie GLUTRON, Dominique FOURNEAUX, Nicole CORNIER, Eric PATARD, Ginette LECANU**

Absents excusés : Josiane LE ROY, Michel DENIS, Philippe JAOUEN

Le quorum étant assuré, Valérie GLUTRON est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

**2013 – 29 Classement d'un chemin communal**

Suite à la vente des parcelles jouxtant les maisons situées impasse du Prieuré, il est nécessaire de rendre accessible la voie cadastrée AH 148 desservant le cimetière, l'église et ces terrains.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de classer dans le domaine public la voie communale cadastrée AH 148.

**2013 – 30 Achat d'un emplacement réservé**

En vue de l'élargissement du Chemin des Forières, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'achat à Mr et Mme VIVIEN d'une bande de terrain cadastrée A1 anciennement AC 239 p et A2 anciennement AC 240p d'une contenance de 93 ca. Le prix fixé est de 35 € le M2. La clôture et le portail seront pris en charge par la commune. Monsieur le Maire est chargé de signer l'acte notarié.

**2013 – 31 Rythmes scolaires**

Le conseil municipal doit délibérer sur les heures de classe et d'activités périscolaires prises en charge par la municipalité pour la rentrée 2013/2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec les enseignants et les parents d'élèves. Le Conseil Municipal accepte le choix proposé ci-dessous.

## ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

	ENSEIGNEMENT	PERI SCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACTIVITE PERI-SCOLAIRES
Lundi	8h30 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30-15h00	15h00-16h00
Mardi	8h30 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30-15h00	15h00-16h00
		Mercredi	8h30 - 12h00	
Jeudi	8h30 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30-15h00	15h00-16h00
	Vendredi	8h30 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30

	3h activités périscolaires prises en charge par la municipalité.		Pause méridienne
	24 h d'enseignement		APC des enseignants en complément des Activités périscolaires

### 2013 – 32 Décisions modificatives

Augustin CORGE présente au Conseil Municipal les différentes décisions modificatives nécessaires pour effectuer les travaux votés lors de la commission des travaux et des finances :

#### Fonctionnement

Contrat de prestations de service	- 8 289 €	Chapitre 011 - compte 611
Atténuation de produits	+ 8 289 €	Chapitre 014 - compte 73925

## **Investissement**

salle des fêtes	- 8 500 €	Compte 21318 opération 333
cimetière	+ 300 €	Compte 2116 opération 0276
Informatique mairie	+ 400 €	Compte 2183 opération 0327
Equipement atelier	+ 300 €	Compte 21578 Opération 338
Equipement sportifs	+ 2 600 €	Compte 2188 opération 335
Chemin des Forières	+ 1 500 €	Compte 2112 opération 338
Candélabres école primaire	+ 3 400 €	Compte 21534 opération 342
Opération non individualisée	- 33 500 €	Chapitre 21 compte 2313
Skate park	+ 3 000 €	Compte 2184 opération 340
Panneau information	+ 15 000 €	Compte 2184 opération 341
Travaux bâtiments communaux	+ 15 500 €	Compte 2135 opération 336

Le Conseil Municipal accepte les différents travaux mais souhaite voter à main levée pour l'installation du panneau d'information. 2 propositions sont faites, 1 simple, 1 avec affichage des 2 côtés. Après vote (7 pour le double, 2 pour le simple, 2 contre) Le Conseil Municipal décide d'installer un panneau d'information double.

### **2013 – 33 Site internet**

Le conseil Municipal accepte le devis de maintenance de l'entreprise ETYSSA concernant le site internet.  
Le montant de la prestation est de 150 € par mois.

### **2013 – 34 Création de poste**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de rédacteur à mi-temps pour pourvoir au remplacement de l'agent d'accueil.  
Après vote à main levée, le Conseil Municipal accepte avec 9 voix pour et 2 abstentions, la création d'un poste de rédacteur à mi-temps à dater du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19 heures 30.

